L'ABEILLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

BUREAUX : Rue de Chartres, No. 73. • NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN, 13 FEVRIER 1866. Entre les rues Bienville et Conti.

NOUVELLE-ORLEANS : MARDI MATIN, 13 FEVRIER.

TARIF D'ANNONCES.

	1 mois	2 mois	3 mois	6 mois	1 année
Un carré	$3 00	$4 50	$6 00	$10 00	$15 00
Deux carrés	4 50	6 00	8 00	15 00	20 00
Trois carrés	6 00	8 00	10 00	20 00	25 00
Quatre carrés	7 50	10 00	12 50	25 00	30 00
C-st	9 00	12 00	15 00	30 00	40 00
Six carrés	10 00	15 00	20 00	35 00	50 00
Sept carrés	12 00	18 00	25 00	40 00	60 00
Huit carrés	14 00	20 00	30 00	50 00	70 00
Neuf carrés	15 00	22 00	35 00	60 00	80 00
Dix carrés	16 00	25 00	40 00	70 00	90 00
Onze carrés	17 00	30 00	45 00	80 00	100 00
Douze carrés	18 00	35 00	50 00	90 00	120 00
Treize carrés	19 00	40 00	60 00	100 00	140 00
Quatorze carrés	20 00	45 00	70 00	120 00	160 00
Quinze carrés	21 00	50 00	80 00	140 00	180 00
Trente carrés	35 00	80 00	120 00	200 00	300 00

Les annonces en noir, bordures, texte les deux pages, paiement les deux fois des frais de double.

Les annonces en noir, dans la page rédactrice, paiement à 20 le carré par mois.

Les annonces transitoires, jusqu'au 1 tour de roue, seront divisées pouce du journal, paiement à 25 CENTS le carré pour chaque insertion subséquente.

Les annonces transitoires de la page rédactrice, paiement à 50 le carré pour chaque insertion.

Les annonces publiées par abonnement, paiement à 50 le carré pour chaque insertion.

Les personnes faisant régulièrement et ouvertes des annonces savent, sur les prix indiqués ci-dessus pour les annonces transitoires, tel nombre de fois il leur plaira, pourvu que, dans aucun cas, cet nombre ne dépasse 20 pour cent.

Toute les réclames d'intérêts d'affaires publiées 20 cents la ligne pour chaque insertion.

Toute annonce transitoire doit être payée d'avance.

Les comptes des personnes faisant régulièrement des annonces leur seront envoyés à la fin de chaque mois.

Abonnés des campagnes.

Les personnes habitant la campagne qui désireraient s'abonner à l'Abeille peuvent le faire en toute sûreté et avec rapidité simplement, dans une lettre prélevée à la mille, tournée et l'indication du bureau de poste où doit être envoyé le journal. Il va sans dire que le montant de l'abonnement est payable d'avance en billets de la ville ou des Etats-Unis. Il est si rare que des lettres renfermant de petites valeurs s'égarent, qu'il ne risque presque rien à placer un billet dans une enveloppe.

Nous recevons des abonnements à l'édition quotidienne de l'Abeille pour trois mois et plus, à raison de trois piastres par trimestre ; et à l'édition semi-hebdomadaire, pour six mois et plus, à raison de deux piastres et demi le semestre.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Pour les détails et l'heure, voir aux annonces.

Par D. E. Murphy—A l'entrepôt Pelican, à 11 heures et demie : 107 barils de farine ; à 3 heures, à l'entrepôt hâtre, du pâtre à ceux.

Par E. Roger & Co.—A leurs salles d'encan, cent lots de marchandises sèches de printemps.

Par F. Fromentin—A leurs salles d'encan, 100 lots de marchandises sèches, habillements, chaussures.

Par J. C. Bloom—A sa salle d'encan, grande vente de marchandises sèches, habillements, chaussures.

Par Hoffman de Martin—No 32 de la rue de Chartres, meubles et bagatelles, sans réserve.

Par W. P. Vincent—Cour de Commerce, rue de Chartres, 200 colis de lots de marchandises sèches, bottes chaussures, bière, cordes, savons, cotons à chemises, savons d'été, toiles, etc.

Les élections municipales.

Comme tous les citoyens de la Louisiane nous aspirons à voir arriver le jour, où le gouvernement civil sera définitivement restauré dans toutes ses branches, où la légalité aura remplacé l'arbitraire, où le pouvoir aura fait place à un état de choses normal et définitif. Cependant, nous n'avons pas fait abstraction avec de nos confrères qui ne cessent de demander avec insistance l'appel d'une Convention et des élections municipales et paroissiales, et nous avons déjà donné les raisons pour lesquelles nous ne partagions pas une impatience qui n'est pas, de la part de quelques-uns au moins, dictée par le mérite intérieurs, et que la population est loin d'approuver.

Nous ne reviendrons pas ici sur l'engouement que nous avons fait valoir au sujet de l'appel d'une Convention ou de la révision de la Constitution. Nous répéterons seulement que s'il doit y avoir des modifications apportées, soit à la Constitution, soit à la Charte de la ville, il est plus logique de ne faire procéder aux élections paroissiales ou municipales qu'après les changements à opérer pour établir un régime définitif. Il est clair à donner que tout ce travail de réorganisation pèse d'opérer une bonne fois d'une façon complète, sans bien pour le système judiciaire que pour les administrations locales. Malheureusement, nous sommes dans une phase politique dont il n'est pas facile de sortir, surtout s'il y a désunion entre la législature et le gouverneur sur la manière de procéder.

C'est précisément l'incertitude où l'on est sur la possibilité de sortir de cet état d'anarchie dans un temps prochain, qui a décidé la législature à passer le bill sur les élections municipales. Elle a cédé à un sentiment qui se manifeste fortement pas de fois, c'est qu'on ne peut laisser indéfiniment l'administration des affaires de la ville et des paroisses entre les mains de personnes qui n'ont aucun titre légal et régulier, et qui n'ont plus, pour leur dire, qu'un mandat officieux. L'argument est irréfutable en poussé de vue du droit, mais pourquoi la législature a-t-elle pas rendu les faits concrets à la ville de la Nlle-Orléans une charte communale et définitive. Elle eût répondu ainsi à bien des craintes qu'inspire aux honnêtes gens le tourisme système électif avec tous ses abus.

Nous n'avons aucun intérêt au maintien de l'administration actuelle qui, nous sommes forcé de la reconnaître, n'est pas d'une grande popularité, mais l'expérience du passé nous fait trouver mettre en garde contre les illusions que d'autres affectent d'avoir sur les bienfaits d'une élection prochaine. Le régime des coteries et des influences personnelles n'est pas près de finir. Si la législature, dès cependant de ses conditions bien favorables, n'a pas pu prévoir une certaine prodigalité des finances de l'Etat, il est à craindre que les Chambres ne fassent pas de sort l'objet de rapidité ardentes qui montrent tout en avec pour contrôler les dépenses et par suite les décisions du conseil de ville.

Les places d'abnégation et d'autorité aidant, qui ne devraient être que des emplois honorifiques, étaient bien avant la guerre, recherchées comme des positions considérables à occuper par des moyens illégitimes. Les ambitieux à des moyens et à des fins peu de vie, ou multiplient les coteries et en dépaysent les chaises publics d'une façon considérable. Ces abus joints à la manie de légiférer qu'on remarque dans les assemblées, nous font craindre une avalanche de mesures et d'ordonnances qui au lieu de procéder d'un esprit de réforme et d'économie, provoquerait de la confusion dans les intérêts individuels, tirant à boulet rouge sur le budget municipal, comme les tirons en ce moment, dans les deux chambres de la législature, sur le budget de l'Etat.

Ce dont la loi sur le système électif, et il dépend, dire-t-on, du corps électoral d'éviter les fautes du passé, et de nommer chefs, Dieu les veut, sans un candidat, nous nous pas l'élection dans ce principe. Mais nous comptons voir voir la Charte de la ville modifiée de façon à démontrer davantage la responsabilité et à la rendre par là plus sérieuse, et de façon aussi à éliminer nettement les attributions et les pouvoirs des conseils de ville et de paroisse, qui ne sont pas à la fraude et à la corruption. Voilà pourquoi nous n'avons pas pensé des réunions pour hâter le moment des élections, et pourquoi nous accueillerons avec enthousiasme le retour à un régime qui ne nous paraît pas offrir d'assez les garanties désirables pour la bonne gestion des affaires de la ville.

P. S. — L'article qui précède était composé lorsque nous avons eu connaissance du message du gouverneur concernant cet vote à la loi passée par la Législature. Nous le pouvons opposer les arguments qu'il contient, mais, en tous cas, nous ne comprenons pas que le gouverneur ait cédé au dernier moment pour faire connaître son opinion sur cette question. Nous reviendrons sur ce point.

STEAMERS TRANSATLANTIQUES FRANÇAIS.

La compagnie générale transatlantique française s'occupe très activement d'améliorer et de compléter le service de ses divers lignes. Sa ligne du Havre et New-York est déjà la plus ancienne, la plus ancienne et la plus recommandable, ne tardera pas à devenir aussi la plus rapide entre ce port et l'Europe ; car la compagnie vient de mettre prochainement en service quatre bateaux neufs et puissants, le *Magellan III*, le *Fille de Paris*, le *Pérou*, et le *Saint Laurent*, dont la vitesse et le confort en font les plus beaux et meilleurs vapeurs. En outre, la ligne du Havre à New York va devenir bi-mensuelle à partir du mois de mars.

L'ouverture du service annoncé entre la Nouvelle Orléans et le Havre, en correspondance avec la ligne de St Nazaire à Vera Cruz, se fera prochainement et le nom en fonctionnera entre à l'entrée de la ville de la Nlle-Orléans une charte commerciale et définitive. Elle est répondre ainsi à bien des craintes qu'inspire aux honnêtes gens le tourisme système électif avec tous ses abus.

Nous n'avons aucun intérêt au maintien de l'administration actuelle qui, nous sommes forcé de la reconnaître, n'est pas d'une grande popularité, mais l'expérience du passé nous fait pour nous mettre en garde contre les illusions que d'autres affectent d'avoir sur les bienfaits d'une élection prochaine. Le régime des coteries et des influences personnelles n'est pas près de finir. Si la législature, dès cependant de ses conditions bien favorables, n'a pas pu prévoir une certaine prodigalité des finances de l'Etat, il est à craindre que les Chambres ne fassent pas de sort l'objet de rapidité ardentes qui montrent tout en avec pour contrôler les dépenses et par suite les décisions du conseil de ville.

Les places d'abnégation et d'autorité aidant, qui ne devraient être que des emplois honorifiques, étaient bien avant la guerre, recherchées comme des positions considérables à occuper par des moyens illégitimes. Les ambitieux à des moyens et à des fins peu de vie, ou multiplient les coteries et en dépaysent les chaises publics d'une façon considérable. Ces abus joints à la manie de légiférer qu'on remarque dans les assemblées, nous font craindre une avalanche de mesures et d'ordonnances qui au lieu de procéder d'un esprit de réforme et d'économie, provoquerait de la confusion dans les intérêts individuels, tirant à boulet rouge sur le budget municipal, comme le tirons en ce moment, dans les deux chambres de la législature, sur le budget de l'Etat.

Ce dont la loi sur le système électif, et il dépend, dire-t-on, du corps électoral d'éviter les fautes du passé, et de nommer chefs, Dieu les veut, sans un candidat, nous nous pas l'élection dans ce principe. Mais nous comptons voir voir la Charte de la ville modifiée de façon à démontrer davantage la responsabilité et à la rendre par là plus sérieuse, et de façon aussi à éliminer nettement les attributions et les pouvoirs des conseils de ville et de paroisse, qui ne sont pas à la fraude et à la corruption. Voilà pourquoi nous n'avons pas pensé des réunions pour hâter le moment des élections, et pourquoi nous accueillerons avec enthousiasme le retour à un régime qui ne nous paraît pas offrir d'assez les garanties désirables pour la bonne gestion des affaires de la ville.

P. S. — L'article qui précède était composé lorsque nous avons eu connaissance du message du gouverneur concernant cet vote à la loi passée par la Législature. Nous le pouvons opposer les arguments qu'il contient, mais, en tous cas, nous ne comprenons pas que le gouverneur ait cédé au dernier moment pour faire connaître son opinion sur cette question. Nous reviendrons sur ce point.

STEAMERS TRANSATLANTIQUES FRANÇAIS.

La compagnie générale transatlantique française s'occupe très activement d'améliorer et de compléter le service de ses divers lignes. Sa ligne du Havre et New-York est déjà la plus ancienne, la plus ancienne et la plus recommandable, ne tardera pas à devenir aussi la plus rapide entre ce port et l'Europe ; car la compagnie vient de mettre prochainement en service quatre bateaux neufs et puissants, le *Magellan III*, le *Fille de Paris*, le *Pérou*, et le *Saint Laurent*, dont la vitesse et le confort en font les plus beaux et meilleurs vapeurs. En outre, la ligne du Havre à New York va devenir bi-mensuelle à partir du mois de mars.

L'ouverture du service annoncé entre la Nouvelle Orléans et le Havre, en correspondance avec la ligne de St Nazaire à Vera Cruz, se fera prochainement et le nom en fonctionnera entre à l'entrée de la ville de la Nlle-Orléans une charte commerciale et définitive. Elle est répondre ainsi à bien des craintes qu'inspire aux honnêtes gens le tourisme système électif avec tous ses abus.

Nous n'avons aucun intérêt au maintien de l'administration actuelle qui, nous sommes forcé de la reconnaître, n'est pas d'une grande popularité, mais l'expérience du passé nous fait pour nous mettre en garde contre les illusions que d'autres affectent d'avoir sur les bienfaits d'une élection prochaine. Le régime des coteries et des influences personnelles n'est pas près de finir. Si la législature, dès cependant de ses conditions bien favorables, n'a pas pu prévoir une certaine prodigalité des finances de l'Etat, il est à craindre que les Chambres ne fassent pas de sort l'objet de rapidité ardentes qui montrent tout en avec pour contrôler les dépenses et par suite les décisions du conseil de ville.

Les places d'abnégation et d'autorité aidant, qui ne devraient être que des emplois honorifiques, étaient bien avant la guerre, recherchées comme des positions considérables à occuper par des moyens illégitimes. Les ambitieux à des moyens et à des fins peu de vie, ou multiplient les coteries et en dépaysent les chaises publics d'une façon considérable. Ces abus joints à la manie de légiférer qu'on remarque dans les assemblées, nous font craindre une avalanche de mesures et d'ordonnances qui au lieu de procéder d'un esprit de réforme et d'économie, provoquerait de la confusion dans les intérêts individuels, tirant à boulet rouge sur le budget municipal, comme le tirons en ce moment, dans les deux chambres de la législature, sur le budget de l'Etat.

Ce dont la loi sur le système électif, et il dépend, dire-t-on, du corps électoral d'éviter les fautes du passé, et de nommer chefs, Dieu les veut, sans un candidat, nous nous pas l'élection dans ce principe. Mais nous comptons voir voir la Charte de la ville modifiée de façon à démontrer davantage la responsabilité et à la rendre par là plus sérieuse, et de façon aussi à éliminer nettement les attributions et les pouvoirs des conseils de ville et de paroisse, qui ne sont pas à la fraude et à la corruption. Voilà pourquoi nous n'avons pas pensé des réunions pour hâter le moment des élections, et pourquoi nous accueillerons avec enthousiasme le retour à un régime qui ne nous paraît pas offrir d'assez les garanties désirables pour la bonne gestion des affaires de la ville.

P. S. — L'article qui précède était composé lorsque nous avons eu connaissance du message du gouverneur concernant cet vote à la loi passée par la Législature. Nous le pouvons opposer les arguments qu'il contient, mais, en tous cas, nous ne comprenons pas que le gouverneur ait cédé au dernier moment pour faire connaître son opinion sur cette question. Nous reviendrons sur ce point.

MESSAGE DU GOUVERNEUR.

Veto sur le bill des élections de ville.

9 février 1866.

A l'honorable Sénat de l'Etat de la Louisiane.

Messieurs.—Le bill qui donne de votre honorable corps, fixant le jour à un temps de l'année où nous aurons pour la tenue d'une élection municipale à la Nouvelle-Orléans, provoquerait de ma part son rejet fondé sur des raisons nombreuses, dont quelques-unes il ne soulèverait pas de sérieuses objections. Toute législation exceptionnelle, à moins de besoin particulier et de raisons majeures, doit être fortement réprouvée.

La nécessité d'anticiper sur le temps fixé par la loi pour tenir cette élection n'est pas apparente, aucune opinion publique ne peut être invoquée en faveur de cette mesure, à supposer que je permisse aux clameurs populaires ou à des vues de législative de contrebiner mon jugement et ma conscience.

Mais de très sérieuses objections, sans parler de simples constitutionnels, existent dans mon esprit sur la tenue des élections municipales à la Nlle-Orléans, sur l'absence de garanties opportunes pour qu'il soit en mon pouvoir de faire exécuter fidèlement la loi.

Deux amendements convertibles à la charte actuelle, avec une révision absolument le prix des impressions d'Etat fixé en 1855) ayant été adoptés préalablement.

Le message du gouverneur transmet le vote de son Excellence sur un bill ordonnant une élection de ville. Ses objections, dit-il, sont fondées sur des scrupules constitutionnels contre toute législation spéciale et sa crainte que les élections municipales soient accompagnées de la formation de des troupes le brigandage auxquels qui font une moqueurs des franchises électorales, et quoiqu'il ait fait de chose qui empêchent l'exécution des lois.

Le veto et le bill d'élection sont mis à l'ordre du jour de mardi (aujourd'hui) et le tout est en vert de l'impression.

M. Barthe présente un bill accordant le privilège d'un ferry à C. R. Marshall, de De Soto—Adopté.

Le substitut de M. Kegner pour la loi assurant la première collection des taxes sur les vestes brutes, est adopté.

Sur motion de M. Taylor la loi rappelant le loi des épaves à Port Hudson, est rapportée.

Le Sénat se rend ensuite dans l'enceinte de la Chambre pour procéder conjointement à l'élection d'un imprimeur d'Etat.

Après être resté en séance le Sénat accepte l'invitation de la Chambre pour entendre le discours que l'hon. J. E. King, membre du Congrès, doit prononcer dans la salle.

Ajourné.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

Ce corps est appelé à l'ordre par l'orateur, l'hon. D. S. Cage.

74 membres répondent à l'appel.

M. Solomon présente une pétition du bureau des administrateurs de l'Hopital de Charité relative aux taxes et licences sur les théâtres.—Référé au comité des finances.

M. Hardon présente une pétition de propriétaires de la rue Claiborne pour la construction d'un pont-tournant sur le Nouveau Canal.—Référé au comité des travaux publics.

En mémoire de L. C. Westerfield demandant une rémunération pour services rendus par lui comme secrétaire intérimaire pendant les sept premiers jours de la session extraordinaire, est référé au comité des dépenses cancelles.

Une résolution présentée par M. Bailey pour que la partie de la résolution de la Chambre émanat le lundi de chaque semaine pour la consideration des bills d'intérêts locaux, requérant que les noms des membres soient appelés alphabétiquement, soit rescindée et pour que les bills soient mis en discussion suivant l'ordre qu'ils occupent sur le calendrier, est adoptée.

A la demande de M. Lagrone, il est excusé de servir dans le comité de finance.

Sur motion de M. Leblanc, un congé de 8 jours est accordé à M. F. Dalgle, de Lafayette.

Un acte présenté par M. Tucker, accordant un privilège aux avocats sur tous les jugements obtenus par eux pour recouvrer le payement de leurs émoluments, est référé au comité judiciaire.

A ce même comité est référé un acte de M. Eustis pour le brevetement de l'embouchure du Mississippi.

Le bill de Sénat pour la suspension de la collection des taxes pour les années 1863, 62, 63 et 64, est adopté à la première lecture.

Sur motion de M. Anderson, de Madison, l'année 1866 est comprise dans la suspension.

La Chambre rejette un amendement de M. Bailey portant que remboursera les taxes à ceux qui les ont payées, ainsi qu'un amendement de M. McClusky portant que la Chambre d'Orléans sera exonérée des effets du bill.

Sur motion de M. Austin, le délai pour payer les taxes est limité à deux années (1868).

M. Bailey dit qu'il a voté contre le bill parce que la ville est plus endettée que l'Etat et qu'aide la vigilance de la police qui n'occupe aucune boutique où ont été saisies les machines à faire des capsules fulminantes. La visite ne coûtait rien et une attention serait bien. Des individus ont été arrêtés sous la même prévention aux quartiers de Dublin. Quelqu'elles paraissent peu simples, elles ne semblent point manquer d'argent.

La question belge.

Nous lisons dans le *Mémorial d'Amiens* :

Les journaux belges parlent depuis quelques jours d'une lettre fort importante que l'Empereur aurait écrite à M. Rodenbach, à l'occasion d'une discussion qui s'était récemment élevée dans le Parlement belge. Il s'agissait de l'éventualité de la réunion de la Belgique à la France, que le parti catholique semblait redouter dans l'avenir et repousser énergiquement. M. Rodenbach, dans un discours fort brillant et très bien tourné fort explicite, démontre l'inutilité des craintes formulées par le parti catholique et déclara que la France ne songeait nullement à cette annexion.

C'est alors que l'empereur Napoléon lui aurait adressé une lettre dont on fait circuler le texte, et de laquelle on extrait ce qui suit :

« Monsieur,

« Je vous remercie des paroles sincères et généreuses que vous avez prononcées devant la chambre des représentants. La France et la Belgique sont sœurs ; elles ont la même origine, les mêmes intérêts et le même idéal.

« Je suis convaincu que la Belgique continuera dans l'avenir à se développer, comme elle l'a fait depuis 1830.

(RAPPELÉS.)

DEMANDE DE PRÉCAUTION.—Nous appelons l'attention sur l'annonce insérée dans notre colonne pour demander qui ayant déjà connaissance d'idées de Pensionnat dans trouver une institution intelligente avec laquelle il puisse confier une heure toute les jours. Nous ne pouvons rien dire que la demande est faite par une personne sérieuse et honorable.

GRAND DÉPÔT DE COUTURES.—Les nouveaux magasins que M. A. P. Selmy, tailleur de Paris, a établi au grand dépôt de couture pour dames et messieurs, continuent à être fort bien fréquentés et Orléans, en premier lieu. L'entrée est rue de Orléans, No. 16.

VINS, VERMOUTH, ABSINTHE, PAPIERS, etc. —Les personnes qui désirent avoir bon vins, eau Bordeaux de bon choix, eau fraîche, absinthe d'une qualité extraordinaire, trouvent bien à s'adresser à M. F. Bailly Blanchard, rue de Vieille-Levée, Nos 25 et 49. Tous ces articles sont d'arrivée par la barque Michael, de Bordeaux. On trouvera aussi à la même adresse d'excellents vins de Bordeaux. M. Bailly recommande particulièrement cet article à l'attention du public.

MESSAGE DU GOUVERNEUR.

Veto sur le bill des élections de ville.

9 février 1866.

A l'honorable Sénat de l'Etat de la Louisiane.

Messieurs.—Le bill qui donne de votre honorable corps, fixant le jour à un temps de l'année où nous aurons pour la tenue d'une élection municipale à la Nouvelle-Orléans, provoquerait de ma part son rejet fondé sur des raisons nombreuses, dont quelques-unes il ne soulèverait pas de sérieuses objections. Toute législation exceptionnelle, à moins de besoin particulier et de raisons majeures, doit être fortement réprouvée.

La nécessité d'anticiper sur le temps fixé par la loi pour tenir cette élection n'est pas apparente, aucune opinion publique ne peut être invoquée en faveur de cette mesure, à supposer que je permisse aux clameurs populaires ou à des vues de législative de contrebiner mon jugement et ma conscience.

Mais de très sérieuses objections, sans parler de simples constitutionnels, existent dans mon esprit sur la tenue des élections municipales à la Nlle-Orléans, sur l'absence de garanties opportunes pour qu'il soit en mon pouvoir de faire exécuter fidèlement la loi.

Deux amendements convertibles à la charte actuelle, avec une révision absolument le prix des impressions d'Etat fixé en 1855) ayant été adoptés préalablement.

Le message du gouverneur transmet le vote de son Excellence sur un bill ordonnant une élection de ville. Ses objections, dit-il, sont fondées sur des scrupules constitutionnels contre toute législation spéciale et sa crainte que les élections municipales soient accompagnées de la formation de des troupes le brigandage auxquels qui font une moqueurs des franchises électorales, et quoiqu'il ait fait de chose qui empêchent l'exécution des lois.

Le veto et le bill d'élection sont mis à l'ordre du jour de mardi (aujourd'hui) et le tout est en vert de l'impression.

M. Barthe présente un bill accordant le privilège d'un ferry à C. R. Marshall, de De Soto—Adopté.

Le substitut de M. Kegner pour la loi assurant la première collection des taxes sur les vestes brutes, est adopté.

Sur motion de M. Taylor la loi rappelant le loi des épaves à Port Hudson, est rapportée.

Le Sénat se rend ensuite dans l'enceinte de la Chambre pour procéder conjointement à l'élection d'un imprimeur d'Etat.

Après être resté en séance le Sénat accepte l'invitation de la Chambre pour entendre le discours que l'hon. J. E. King, membre du Congrès, doit prononcer dans la salle.

Ajourné.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

Ce corps est appelé à l'ordre par l'orateur, l'hon. D. S. Cage.

74 membres répondent à l'appel.

M. Solomon présente une pétition du bureau des administrateurs de l'Hopital de Charité relative aux taxes et licences sur les théâtres.—Référé au comité des finances.

M. Hardon présente une pétition de propriétaires de la rue Claiborne pour la construction d'un pont-tournant sur le Nouveau Canal.—Référé au comité des travaux publics.

En mémoire de L. C. Westerfield demandant une rémunération pour services rendus par lui comme secrétaire intérimaire pendant les sept premiers jours de la session extraordinaire, est référé au comité des dépenses cancelles.

Une résolution présentée par M. Bailey pour que la partie de la résolution de la Chambre émanat le lundi de chaque semaine pour la consideration des bills d'intérêts locaux, requérant que les noms des membres soient appelés alphabétiquement, soit rescindée et pour que les bills soient mis en discussion suivant l'ordre qu'ils occupent sur le calendrier, est adoptée.

A la demande de M. Lagrone, il est excusé de servir dans le comité de finance.

Sur motion de M. Leblanc, un congé de 8 jours est accordé à M. F. Dalgle, de Lafayette.

Un acte présenté par M. Tucker, accordant un privilège aux avocats sur tous les jugements obtenus par eux pour recouvrer le payement de leurs émoluments, est référé au comité judiciaire.

A ce même comité est référé un acte de M. Eustis pour le brevetement de l'embouchure du Mississippi.

Le bill de Sénat pour la suspension de la collection des taxes pour les années 1863, 62, 63 et 64, est adopté à la première lecture.

Sur motion de M. Anderson, de Madison, l'année 1866 est comprise dans la suspension.

La Chambre rejette un amendement de M. Bailey portant que remboursera les taxes à ceux qui les ont payées, ainsi qu'un amendement de M. McClusky portant que la Chambre d'Orléans sera exonérée des effets du bill.

Sur motion de M. Austin, le délai pour payer les taxes est limité à deux années (1868).

M. Bailey dit qu'il a voté contre le bill parce que la ville est plus endettée que l'Etat et qu'aide la vigilance de la police qui n'occupe aucune boutique où ont été saisies les machines à faire des capsules fulminantes. La visite ne coûtait rien et une attention serait bien. Des individus ont été arrêtés sous la même prévention aux quartiers de Dublin. Quelqu'elles paraissent peu simples, elles ne semblent point manquer d'argent.

PAR LE TELEGRAPHE.

DEPECHES TRANSMISES A L'*ABEILLE*

Liberté de la presse pour le secrétaire de Jeff. Davis.

ELOGE DE M. LINCOLN PAR M. BANCROFT.

Opinion du défunt Président sur le Suffrage.

Passe du Sud-Ouest, 12, midi—Le vapeur Tonawanda a passé à 8 heures ce matin, gagnant le haut du fleuve.

La barque prussienne Michel, de Bordeaux, avec une cargaison de vins, et les goélettes Branco et Angelina, de Rentan, avec des fruits, ont passé ce matin, à 7 heures.

Les vapeurs Matamzas, Clinton, Geo. Washington, Marmion et la canonnière des Etats-Unis Port Royal, sont partis pour la barre à midi ; mais le brouillard était si épais qu'il est douteux qu'ils aient pu traverser. Le temps est calme.

Le vapeur Neshannock est en échoué retenu par le brouillard. (On trouvera dans notre par de anglaise la liste des passagers de ce vapeur parti de New-York le 4—Ed.)

Passe du Sud-Ouest, 12, 9 P. M.—Le vapeur Cuba, J. P. Landberge capitaine, parti de Baltimore le 31, et de la Havane le 10 février, a traversé la barre à 4 heures. [Voyez les passagers dans le côté anglais de l'*Abeille*—Ed.]

La goélette Oriental, de Branco et la goélette Branco sont à l'ancre en dedans. Une barque et un trois-mâts sont arrivés de la mer à la barre.

Légère brise du Nord.

Louisville 12—Tabac en feuilles très actif. Vente de 60 boucauts aux plus bas prix.—Farine $7.—Maïs 69 c.—Porc $29.—Bacon 14 1/2—Côtes 19 c.—Jambons 23 c.—Saindoux au tierçons 18 c.—Foin $12—Whiskey $2 21.

Charles Ripley, éminent avocat de cette ville, est mort aujourd'hui d'une dyspepsie.

New York 12—Le secrétaire particulier de M. Davis, détenu maintenant au fort Delaware, a obtenu la permission de se promener librement dans cette citadelle.

Pittsburg, 12—La rivière a 5 pieds et 8 pouces d'eau. Il pleut depuis samedi.

Cincinnati, 12— Farine calme ; blé lourd à $1 90 ; maïs 54 c ; cochons lourds, sans vente ; mess porc $28 00 ; saindoux 18 c. ; coton inactif à 41 c.

St-Louis, 12— L'atelier de construction de wagons et l'atelier de réparation du chemin de fer de l'Ohio et du Mississippi, en face de la ville, ont été détruits par le feu aujourd'hui. La perte est de $46,000.

Washington, 12—L'hon Geo Bancroft a prononcé aujourd'hui son éloge du président Lincoln, au Capitole, en présence d'une nombreuse assemblée, où l'on remarquait de haute fonctionnaires civils et diplomatiques.

L'allusion au désir exprimé par M. Lincoln seulement trois jours avant sa mort, que le droit de vote fût confié aux hommes de couleur intelligents et à ceux qui avaient servi notre cause comme soldats, mais que cela fût fait par les Etats et qu'il n'avait jamais pensé à l'imposer à un nouveau gouvernement comme une condition de reconnaissance, a été fort applaudie.

Le Sénat et la Chambre ont voté des remerciements à Bancroft et ordonné que son discours fût imprimé et tiré à 10,000 exemplaires.

New York 12—Des avis de San Salvador du 20 janvier disent que le pays est délivré de tout agitation politique. Un violent ouragan, qui a régné le 4, a enlevé les toits des maisons de la capitale.

A Honduras l'élection du général Medera à la présidence a été reçue avec beaucoup d'enthousiasme.

N. York, 12—Le coton a fermé à 45 cts pour le middling. Pore $29 12½. Cochons $12 26½. Sterling inactif à 107 b. L'or a fermé à 138 ¾. Les fonds du gouvernement sont fermes.

A suivre dépêche.

San Francisco, 12 février—La législature du Nevada a passé des résolutions endossant la doctrine Monroe.

Le Golden Age est parti pour Panama avec plus d'un million en or. L'Oregon est arrivé de Portland avec 200,000 onces de métaux précieux.

Washington, 11 février—Le président Johnson disent que le président Juarez approuve hautement le message du président Johnson, surtout la partie relative à la doctrine Monroe.

Washington, 11 février—Il a reçu ici une pétition en faveur de J. C. Breckinridge, signée par plus de 50 membres de la législature du Kentucky.

San Francisco, 11—M. Adams, collecteur des douanes, a été nommé par le président Johnson sur le steamer Oregon en venant d'Astoria.

New York, 12—La fabrique de drogues de Hillyer & Bell à Jersey City a été hier la proie des flammes ; la perte est de $200,000.

Le correspondant à San Francisco du Herald dit que le 3 janvier le fort Yuma a été transporté par vesves et les filles orphelines de soldats des Etats de l'est à ceux du Pacifique, est condamné dans une dépêche officielle de M. Stanton, qui dit que les plus demandé que dans l'Est.

Une dépêche de Washington au Herald dit : Le colonel Ochmal, autrefois du 6e régiment de cavalerie de l'Illinois, habitant maintenant le Texas, demeure le conte de son sommeil par les gens du Sud, il dit que le Mississippi est rempli d'hommes de cœur et de foi, et que les habitants en sont aussi loyaux que ceux du Nord.

La Tribune dit que B. F. Butler a acheté des propriétés sur le James pour de Richmond pour y construire de grandes manufactures de coton. Il se propose d'acheter la ferme Coes de 2000 acres, pour y établir des familles de la Nouvelle-Angleterre et des fabriques.

MARDI-GRAS.

RESTAURANT ST-LOUIS.

M. HENRI BARTHE annonce au public que son restaurant, situé au No 17, rue St Louis, Bayard de Bourbon, restera ouvert pendant toute la nuit du mardi-gras. Afin de satisfaire aux besoins nombreux, il a loué le restaurant voisin, et a fait de nombreuses améliorations pour recevoir les personnes qui voudront passer la nuit dans un local aussi agréable et bien tenu.

Nouvelles d'Europe.

Vera-Cruz 12—Le vapeur *Atlantique* parti d'Aspinwall le 21, est arrivé à New-York, apportant des nouvelles de l'Amérique du Sud. Il avait à bord $653,388 en espèces.

La situation ne s'est guère modifiée au Chili. La République a fait un blocus et levé le blocus de Coquimbo, pour concentrer l'escadre espagnole devant Valparaiso et Caldera. Tous les autres ports sont rendus au commerce.

Le 5 décembre, les chaloupes de la *Numancia* et de la *Berenguela* ont vainement tenté, à deux reprises différentes, de s'emparer du vapeur chilien, la Covadonga, à ancré à Caldera. Les assaillants ont été repoussés par le feu des mitrailleuses posées sur la côte.

Contrairement à ce qui a été annoncé, les vapeurs chiliens, la *Esmeralda* et la *Covadonga*, n'ont pas été capturés par les Espagnols. Ils sont toujours à Chiloe, prêts à courir aux secours des bâtiments ennemis.

ANGLETERRE.

On lit dans le *Times* de Londres, du 14 janvier :

"Il est produit à la douane un fait qui a été communiqué à la Bourse et produit immédiatement des prévisions extraordinaires contre un accident possible d'incendiaires. Vendredi, l'on reçut de Hong-Kong (Chine) des ordres de l'amiral supérieur qui ordonnait que l'on n'arrêt une tentative ayant pour but de détruire la douane par l'incendie, mais n'ayant pas reçu de nouvelles plus précises dans lesquels elle était contenue. Il paraîtrait que cet cette lettre était écrit sous le coup d'une menace de l'incendie. Ce qui semble avoir donné de l'importance à la menace, c'est de même avoir inspiré aux autorités l'idée de la vente dévastage sur la ville de Canton. On sait que l'incendiarisme a lieu qui avait récemment éclaté dans les docks de Sainte Catherine et cela, aujourd'hui, pour une raison ou pour une autre, semble être devenu une conviction très arrêtée, bien qu'il ces gard on ne parvienne à mettre à connaître le vérité. Hier soir, comme il est probable que les précédentes soirées de samedi, on prit des précautions extraordinaires pour préserver la douane de tout danger possible. En effet, on la surveille malgré le jour et nuit, et particulièrement la nuit. Outre nuit, elle est gardée par des surveillants, ensuite à l'établissement du coté de Lime et du côté de Thames-street par la police. Il y a aussi des pompiers qui sont constamment de service durant la nuit. Mais à présent les services de même nature sont toujours à la disposition des autorités au dehors de l'établissement. Il y a eu à nuit le jour, et nuit durant la nuit, outre les surveillants ordinaires, et des hommes pris dans la brigade des pompiers métropolitaine qui fait la nuit en service spécial. Les sentinelles placées en dehors de pompes arrivées rendus par les toutes les mesures sont prises pour interdire tout incendie bâtiment du côté de l'est. Il y a, en outre, le service de nuit que la police remplit ordinairement dans les docks. Ce dernier qui est en sera de même pour Somerset. On exerce la plus grande vigilance au Brewer's Quay. Il est arrivé sur un grand nombre d'autres points. Il a atteint des personnes qui habitaient les parties les plus élevées et les plus salubres de l'île. On espère que la métropole viendra au secours de la malheureuse colonie.

M. SEWARD A LA HAVANE.—Nous lisons dans une correspondance de la Havane, qui nous est communiquée par la Presse associée :

Un incident très significatif a marqué la présence de M. Seward dans notre ville.

Il paraît que le consul de Prusse se présenta à l'hôtel d'Albany, où logeait le secrétaire d'Etat, pour lui offrir ses hommages ; jusqu'à ici d'étiquette. Mais malheureusement, le consul n'était fait accompagner par le baron Magnus, ministre plénipotentiaire, du Prusse à la cour de Mexico, en route pour sa destination.

La carte de M. Magnus ayant été remise au secrétaire d'Etat, celui-ci refusa immédiatement de la recevoir et, du même coup, le consul prussien se trouva exclu. De là, grand émoi parmi les impérialistes, qui ne pouvaient se méprendre sur la signification de cette décrétale. Le premier de M. Seward, attendu que le baron Magnus qui a représenté la Prusse à Washington est un ami personnel du secrétaire d'Etat.

AMÉRIQUE DU SUD—Le vapeur *Atlantique* parti d'Aspinwall le 21, est arrivé à New-York,